

Villers



Franqueux



ACTUALITÉS: P.L.U. - Nouvelle secrétaire - Nouveau site internet
RÉALISATIONS À VENIR: Réfection toiture de l'église - Cimetière - Écluse

Une nouvelle année s'achève... Après le virus de la COVID 2019, la guerre en Ukraine, l'année 2023 est marquée par le retour d'une situation inflationniste. C'est une période que l'on avait plus connu depuis les années 80.

Dans ce contexte, le conseil municipal, dans le cadre du vote du budget, a décidé, une nouvelle fois, de ne pas augmenter ses taux d'imposition. La dernière augmentation des taux d'imposition communaux remonte maintenant à 2018.

Malgré des investissements soutenus, la situation financière de la commune demeure saine.

Elle le restera avec ceux projetés en 2024. Comme annoncé dans le bulletin précédent, la commune va procéder à la réfection de la toiture de notre église. Les travaux concerneront la couverture de la nef et du chœur. Le clocher ayant été refait à neuf en 2008, après avoir pris la foudre. Des subventions sont acquises à hauteur de 65 % du montant total des travaux. Comme nous l'avions fait pour la réfection du monument aux morts, une souscription publique est ouverte auprès de la Fondation du Patrimoine afin de faire appel à votre générosité.

La procédure de reprise de concessions dans le cimetière, démarrée en 2021, arrive à son terme en janvier de cette année. Cette étape va désormais nous permettre de récupérer les concessions officiellement abandonnées. Un ossuaire communal sera spécialement créé. Cette opération, compte tenu de son ampleur et de son coût, s'étalera sur plusieurs années. Elle permettra de retrouver de la place pour de nouvelles concessions. La configuration actuelle étant à saturation.

En ce début 2024, vous allez pouvoir découvrir le nouveau site de la commune, qui a été mis en ligne en décembre dernier, comme nous nous y étions engagés. Ce site au nouveau design se veut plus accueillant et ergonomique. Bon surf.

La vie de notre commune a été marquée par le départ en retraite de Françoise, notre secrétaire de mairie après 20 ans de bons et loyaux services. C'est désormais, depuis maintenant un an déjà, Edwige, qui vous accueille dans la bonne humeur.

Je souhaite terminer cet édito en remerciant toutes les personnes qui s'investissent et s'engagent pour notre commune. Je veux, bien évidemment, remercier publiquement et chaleureusement les personnes en charge du fleurissement qui s'emploient à rendre le village agréable en toutes saisons, les membres du comité des fêtes par leur volonté à créer du lien entre les habitants et les membres du CCAS pour leur bienveillance envers nos aînés. Afin de palier aux doutes et à la lassitude qui envahit légitimement tous ces bénévoles, n'hésitez pas à les rejoindre pour leur apporter « un petit coup de main » et/ou de nouvelles idées ou suggestions.

A l'aube de cette nouvelle année, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter tous nos vœux de santé, bonheur et prospérité.

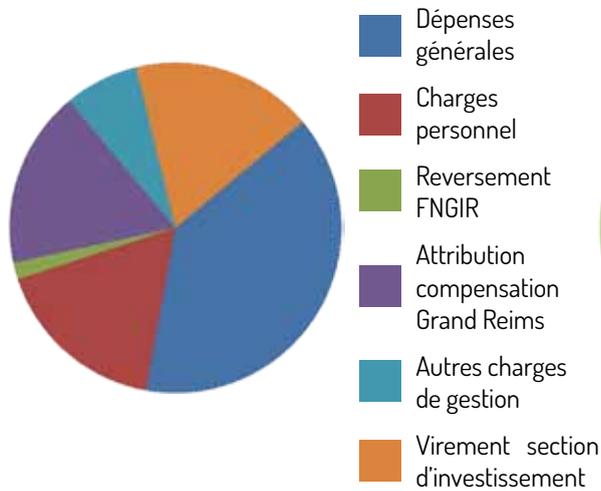
Eric MALTOT

Édito du Maire	02
Budget 2023	03
P.L.U.	04
Fleurissement	04
Nouvelle secrétaire	05
Nouveau site internet	05
À venir	06-07
Ça c'est passé dans notre commune en 2023	08-11
Nouveaux habitants	12
État civil	12
Infos utiles	12

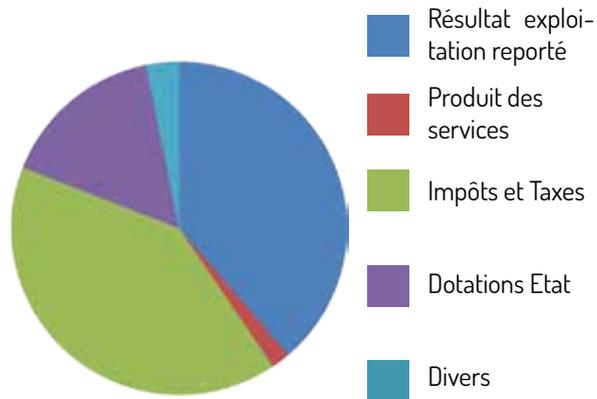
Section de fonctionnement :

Les dépenses et recettes prévisionnelles sont équilibrées pour un montant de 346 924 €.

Dépenses



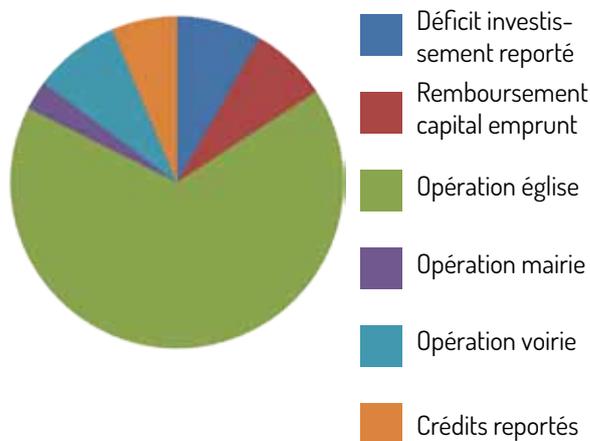
Recettes



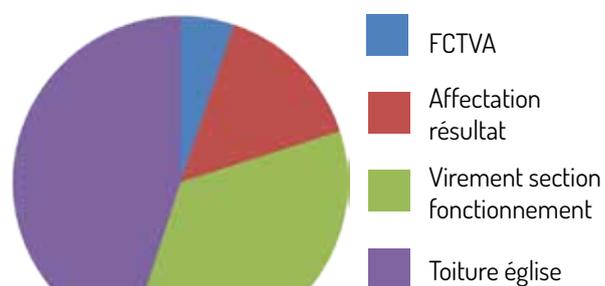
Section d'investissement :

Les dépenses et recettes sont équilibrées pour un montant de 178 760 € (y compris les crédits reportés 2022).

Dépenses



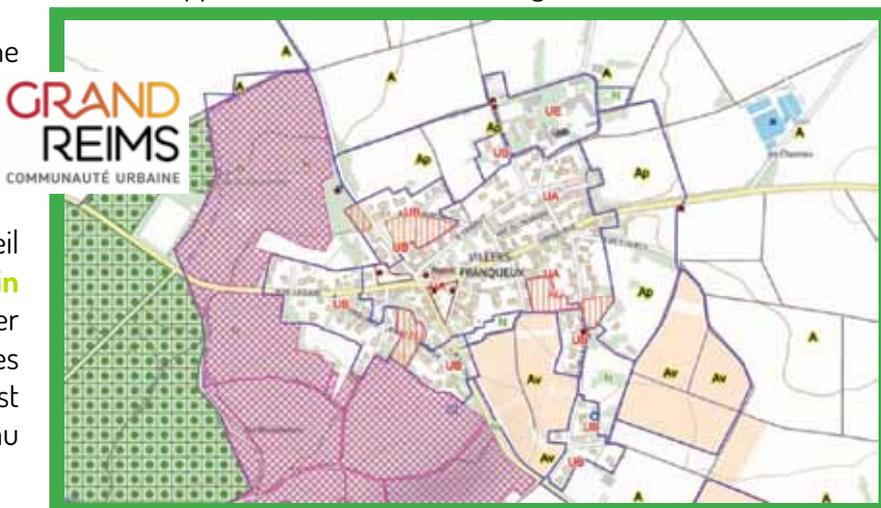
Recettes



Plan Local d'Urbanisme

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 janvier 2023 au 22 février 2023 et au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la commune, dans sa séance de conseil municipal du 30 mai 2023, a émis un avis favorable à l'approbation du PLU et à l'abrogation de la carte communale.

La communauté urbaine du Grand Reims, compétente en matière d'urbanisme, a entériné cet avis au cours de sa séance de conseil communautaire du **29 juin 2023**. Après un dernier contrôle par les services de l'Etat, la commune est enfin dotée de son nouveau document d'urbanisme.



Après ce très long processus et cette lourde procédure, qui a duré près de 5 ans, le PLU est désormais le document qui s'applique pour toute nouvelle demande d'urbanisme : demande de travaux, pose de clôture, ravalement de façade, permis de construire, permis de démolir.

Fleurissement



Le fleurissement du village c'est :

- Une initiative permettant au village de s'embellir pour le bien être des habitants .
- Fleurir pour améliorer la qualité de vie.
- S'engager pour le respect de l'environnement.

Pour rappel, vous êtes autant impliqués que nous élus, vous êtes les bienvenus pour contribuer à la réussite du fleurissement.

Afin de conserver la qualité de notre cadre de vie nous vous rappelons quelques règles:

- Chiens tenus en laisse pour éviter le piétinement des massifs.
- Ramassage des déjections.
- Respect du lavoir et de son environnement (pêche et baignade interdites)

Merci encore pour le respect de la nature et de notre commune.



Nouvelle secrétaire de mairie

Mme Avoine Françoise, secrétaire de mairie depuis 20 ans, a fait valoir ses droits à la retraite, atteinte par la limite d'âge de départ. Elle a quitté ses fonctions fin janvier 2023.



C'est désormais, **Mme Edwige Atsin** qui lui succède. Après 15 jours de travail en commun pour la prise de connaissance des dossiers, Edwige termine

d'ici à la fin du mois de janvier 2024 sa première année parmi nous. C'est avec assiduité, rigueur, motivation et enthousiasme, qu'Edwige a appréhendé ce poste de secrétaire de mairie exigeant des compétences multiples.

Comme précédemment, elle partage ce poste de secrétaire de mairie avec la commune de Thil.



Le nouveau site internet est prêt!

Le nouveau site de notre commune est lancé:

Nouveau design et nouveau logo.



Notre ancien site créé en 2014 était devenu obsolète. Il n'avait plus la même visibilité et sa technologie n'était plus mise à jour. La commune a choisi **la société Eclipse 360** pour l'hébergement du site et nous avons pu compter sur les compétences de M. Jean-Philippe BERTRAND, habitant de notre commune, pour la mise en oeuvre.

Ce nouveau site est destiné à promouvoir toutes les informations, les activités, les manifestations et l'histoire de notre village.

L'adresse de notre site est inchangée: www.villers-franqueux.fr

Le cimetière

A la vue du manque de place disponible ainsi que de l'état d'abandon d'un très grand nombre de tombes dans le cimetière communal, le conseil municipal avait décidé de lancer une procédure de récupération de concessions.

Cette dernière a commencé par une liste des concessions abandonnées qui a donné lieu à un procès-verbal le 07 septembre 2020. Une période d'affichage en mairie et au cimetière s'en est suivie à la fin de laquelle la procédure finale a pu être lancée le 18 janvier 2021 pour une durée de 3 ans.

Nous arrivons à la date d'échéance. Un nouveau procès-verbal sera dressé pour constater les concessions réellement abandonnées. Le conseil municipal a décidé de contacter des entreprises pour effectuer les travaux. C'est **l'entreprise locale TRAXLER** basée à Cormicy qui a été retenue. Plus de 70 tombes pourraient être reprises pour un coût H.T. de **40228 €**. L'opération sera réalisée en plusieurs tranches dont la 1ère aura lieu en 2024.



Toiture de L'église

Comme annoncé dans le précédent bulletin municipal, des travaux de réfection de la toiture de l'église sont programmés.

En effet, la toiture de l'église, malgré un entretien régulier, montre une vétusté significative. De l'humidité et des infiltrations d'eau lors de fortes pluies sont observées sous la toiture depuis l'intérieur. Des ardoises sont poreuses et cassantes et la zinguerie n'est plus étanche par endroits.

Il devient urgent de procéder à la réfection de la toiture de la nef et du cœur. Le clocher a été refait entièrement en 2008, après avoir pris la foudre.



Les travaux consistent, après la mise en place d'un échafaudage, à la pose d'un écran sous toiture, au remplacement du liteauage,

des ardoises sur crochets inox et de l'ensemble de la zinguerie.

Les travaux sont prévus pour le premier trimestre 2024. Ils seront réalisés par **l'entreprise SAS PAARS Couverture** pour un montant total **H.T. de 76 982,20 €**.

Des subventions auprès de l'état, du département et un fonds de concours de la communauté urbaine du Grand Reims ont été obtenus couvrant **environ 65 % des travaux**.

Une souscription publique est également ouverte auprès de la fondation du patrimoine, si vous voulez apporter une contribution financière pour notre église.

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de **EGLISE ST-THEODULPHE DE VILLERS-FRANQUEUX**

Et l'exception que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réaffecté conformément au programme de travaux voté par la Fondation ou dans le cas de fonds substantiels à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet
www.fondation-patrimoine.org/87624
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
EGLISE ST-THEODULPHE DE VILLERS-FRANQUEUX

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	88 €	170 €
<small>Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.</small>				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
<small>Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (première limite est atteinte lorsque le don est de 50 000 €).</small>				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	33 €	60 €	100 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.</small>				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre []



Sécurité routière: bientôt une écluse à la sortie du village

Aménagement de sécurité routière dans la commune portant sur une portion de la RD 30 (sortie du village en direction d'Hermonville). Ce projet d'aménagement répond à la demande des habitants de l'impasse des Loups, dans le but de sécuriser la sortie du village.

Pour information, ces aménagements sont bien de la compétence de la commune mais ils sont soumis à l'aval technique des Services Techniques Départementaux.

Pour rappel, un miroir de chaussée a été installé en 2022 afin de sécuriser cette portion de route en permettant une meilleure visibilité des usagers sortant de l'impasse des Loups. Afin d'apporter une solution, une expérimentation a été menée courant juin 2023 durant 3 semaines. Cette période a été choisie en raison de la densité routière (VL, VU, PL, Transports en commun et scolaires, engins agricoles, 2 roues...).

Cet aménagement s'est matérialisé par des îlots (balises de chantier). Force est de constater que ce dispositif a permis d'assurer une meilleure cohabitation entre les différents usagers.



Le projet pourrait se matérialiser en 2024.

A ce jour des études sont en cours sur la faisabilité du projet. Ces études portent sur les points suivants :

- le lieu de l'implantation et la signalétique.
- le coût (des demandes de devis sont en cours) pour la réalisation des îlots.
- la demande de subvention.

Recensement

Un recensement de la population de notre commune aura lieu: **du 19 janvier au 18 février 2024.**



Institut national de la statistique
et des études économiques

Mesurer pour comprendre

Réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et les communes, le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

En effet, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, etc. La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, infrastructures des transports, etc.). L'analyse de ces données aide également à cibler les besoins en logements, elle permet aux entreprises de mieux connaître leurs clients, aux associations de mieux répondre aux besoins de la population.

Mme Pascale ENFER sera notre agent recenseur. Merci de lui accorder le meilleur accueil. Vous serez prévenu du passage de l'agent recenseur quelques jours avant. Celui-ci a une carte tricolore, avec sa photo et son nom. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte et peut aussi vérifier son identité en contactant la mairie.

La réponse au questionnaire du recensement est obligatoire.

- **CCAS - 14 janvier**

Après 2 années compliquées dues au covid, le CCAS a pu à nouveau proposer le traditionnel repas aux habitants de notre commune âgés de 65 ans et plus, accompagnés de leurs conjoints.



Pour les personnes n'ayant pu être présentes, une distribution de colis a été effectuée.

Le prochain repas des Aînés aura lieu le samedi **13 janvier 2024** dans notre salle associative.

- **Pâques 15 avril**

Pour Pâques, les enfants ont pu vivre une aventure composée de six défis inspirés par la poule, et concoctés par un lapin de Pâques malicieux. Les enfants, devenus explorateurs, ont navigué entre des épreuves telles que le 'lancer de poule' et la 'boîte surprise à énigmes', le tout dans une ambiance COcoRicO.

Chaque défi relevé était une étape vers le trésor ultime : des chocolats délicieux !



- **08 mai : Fête de l'armistice 1945**

Le 8 mai 1945 marque en effet la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe après la capitulation de l'Allemagne nazie et le souvenir des dizaines de millions de victimes de ce conflit.



Cette commémoration a été accompagnée par la fanfare « la Pouillonnaise » avec la dépose d'une gerbe au monument aux Morts. Un verre de l'amitié offert par la municipalité a clôturé ce bel hommage aux combattants et victimes civiles



• Brocante : 11 juin

La brocante cette année s'est tenue sous le Soleil. Dès 5 heures, les premiers exposants se sont installés avec un café de bienvenue offert et servi par le comité de fêtes. Le midi, les usagers ont eu la possibilité de se restaurer sur place : frites, boissons...Ce fût un moment de rencontre et de partage dans une ambiance légère et estivale. En fin de journée, la clôture de la brocante fut expéditive au regard de l'orage pluvieux.



• Apéro pique-nique : 13 juillet

Partage et ambiance conviviale étaient au rendez-vous lors de notre soirée du 13 juillet. Après un apéritif offert par le comité des fêtes et un repas partagé, ce moment amical s'est clôturé par une retraite aux flambeaux où les enfants munis de lampions ont défilé dans les rues du village.

• Cérémonie du 14 juillet

Le 14 juillet : La prise de la Bastille et l'insurrection populaire du 14 juillet 1789, ou « l'éveil de la liberté » (Victor Hugo). Ce rendez-vous citoyen a lieu devant le monument aux Morts de la commune et a été rythmé par la fanfare « La Pouillonnaise ».

• Fête patronale : 02, 03 & 04 septembre

Le samedi, le groupe Radio Graceland a enflammé l'atmosphère de ses rythmes entraînants. Tandis que dimanche, un jongleur excentrique a émerveillé la foule avec ses prouesses et ses gags. Le food truck Nickys barbecue, tenu par un couple de notre village, a régalé les festivaliers de ses savoureuses grillades, ajoutant une note conviviale et gourmande à l'événement.



Ces trois jours ont été un mélange parfait de spectacle, de musique et de jeux comme le Memory de Villers-Franqueux et un stand de maquillage et de sculptures de ballons.



Pour clôturer ces trois jours, le comité des fêtes a offert le lundi, des tickets de manèges et de confiseries aux enfants du village.

• Cercle de l'amitié - Yoga pour les grands et zumba pour les enfants

Depuis le 11 septembre des cours de yoga sont dispensés dans la salle associative par le biais de l'association "le cercle de l'amitié", **le lundi de 19h à 20h, le mercredi de 19h à 20h, le jeudi de 10h à 11h et de 19h à 20h.**

Un cours de zumba enfants est également dispensé depuis le 04 octobre tous **les mercredis de 10h à 11h.**

• CCAS - Depuis le 18 septembre

Les membres du CCAS ont souhaité mettre en place des après-midi de rencontres à destination des plus de 65 ans à la rentrée de septembre, afin de rompre l'isolement de nos aînés à l'approche de la période hivernale. Ces instants, de fréquence mensuelle (**tous les 1^{ers} lundi de chaque mois à partir de 14h30 jusqu'à 17h30**), sont organisés dans la salle associative de la mairie, leur permettant de partager un moment agréable d'échanges autour d'un goûter et agrémenté de jeux de sociétés pour celles et ceux qui le souhaitent.

• Halloween - 28 octobre

L'après-midi d'Halloween, les ruelles du village se sont transformées en un théâtre d'ombres et de malices.



Le goûter partagé a offert une parade de douceurs ensorcelées, avec des biscuits terrifiants et des potions colorées.

La procession des enfants, vêtus de costumes étrangement charmants, a semé un charme malicieux et enfantin, mêlant frissons et éclats de rire.

• 11 novembre : Armistice

Le 11 novembre, le conseil municipal et les habitants de Villers-Franqueux se sont réunis autour du Monument aux Morts en mémoire des victimes de la première Guerre mondiale.



Cette commémoration s'est déroulée avec le concours de la fanfare la « Pouillonnaise ». La pose d'une coupe fleurie a été suivie d'un moment convivial marqué par le verre de l'amitié offert par la mairie.





L'arbre du souvenir

Planté le 11 novembre 2014 lors de la commémoration du centenaire de la guerre 14-18 : L'arbre du souvenir a bien grandi. Il s'inscrit dans la durée et le prolongement d'une mémoire vivante et si actuelle.



• Décoration du village pour les fêtes : 02 décembre

Le 02 décembre, mise en place des décorations de Noël avec de nouvelles créations ainsi qu'une nouvelle disposition.



Le conseil municipal tient également à remercier les membres du comité des fêtes et les bénévoles qui ont bravé le froid pour aider à la mise en place ainsi que pour leur implication dans la vie du village.



• Noël des enfants : 08 décembre



Vendredi 08 décembre, à la tombée de la nuit, le père Noël s'est arrêté dans notre village pour inviter les enfants au spectacle dans la salle des fêtes de Pouillon:

A la recherche des décorations de Noël disparues.

Les enfants du village, enquêteurs d'un soir, ont vécu une folle aventure à travers les tuyaux de l'appartement de Lucas.

Les enfants ont voyagé dans le temps parmi des histoires toutes les unes plus rocambolesques que les autres et qui mêlaient interaction, chants, danses et humour. Petits et grands furent époustoufflés par ce voyage.



A l'année prochaine !



Nouveaux habitants

Pour les nouveaux habitants, nous vous invitons à vous présenter en mairie à votre arrivée dans la commune. Soyez les bienvenus.

Etat civil

Mariage

MOREAU Cyrille & MARGONTIER Sonia le 06 mai 2023

Décès

LELOUP Pierre le 06 février 2023

Naissances

MARLOT Juliette le 22 mars 2023

MISSA Francis

le 04 décembre 2023

Infos utiles

Rester informé grâce à Panneau Pocket



La Mairie a mise en place depuis quelques années un moyen de communication numérique pour les informations cruciales: Pour informer et vous alerter. Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette, PC en recherchant PanneauPocket sur AppStore ou PlayStore.

Mission Locale Rurale du Nord Marnais pour l'emploi des jeunes.

Ce service s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, à la recherche d'autonomie et d'insertion professionnelle. Une permanence est ouverte tous les **mardis de 14h à 16h** au 4 place truchon 51220 Hermonville.

VIE MUNICIPALE

Mission Locale Rurale du Nord Marnais

2023-2024

MISSION LOCALE RURALE DU NORD MARNAIS

PERMANENCE HERMONVILLE

SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ POUR L'EMPLOI DES JEUNES DE 16 À 25 ANS

Que ce soit pour trouver un emploi, une formation, un contrat d'apprentissage ou obtenir des conseils sur votre orientation, la Mission Locale Rurale du Nord Marnais est là pour vous accompagner. Notre mission s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, à la recherche d'autonomie et d'insertion professionnelle. À travers notre offre de service gratuite, pensée sur mesure, venez construire votre projet de demain. Nous vous accueillons tous les **mardis de 14h00 à 16h00** au 4 Place Truchon, 51220 Hermonville. Avec ou sans rendez-vous, nous sommes disponibles pour vous rencontrer.

MOBILITÉ Emploi FORMATION Santé Jeune Culture sports loisirs Logement

BESOIN D'UN COUP DE MAIN POUR ATTEINDRE VOS OBJECTIFS ? CONTACTEZ NOUS DÈS MAINTENANT AU 03 26 91 18 81

Services

- **Pizza Wil** tous les mercredis soir sur la place du village. (06 65 75 76 95)
- **Paëlla Gourmande** le 4^e vendredi de chaque mois place du village. (06 65 78 29 92)
- **Marché "Arts & Terroirs"** 3^e dimanche de chaque mois parking « Champagne Charles Heston »
- Association Le Cercle de l'amitié **cours de YOGA et zumba enfants**: lecercledelamitie51220@gmail.com
- Association **Planta Do Pé Capoeira**. (06 03 86 83 54)
- **L'Atelier CRÉATIF** Atelier d'arts plastiques pour les enfants. (06 02 35 15 09 ou 03 26 61 51 38)

Accueil Mairie & C.C.A.S.

1, Grande-Rue - 51220 VILLERS-FRANQUEUX
Tél. 03.26.61.51.61
courriel : mairiedevillersfranqueux@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.villers-franqueux.fr>
La secrétaire de Mairie, Mme Edwige AT SIN vous accueille aux heures d'ouverture au public :
lundi et mercredi de 17h30 à 19 h
et le jeudi de 11 h à 12 h

Accueil Communauté Urbaine du Grand Reims (Pôle de proximité du Nord Champenois)

2, place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
51220 Cauroy-lès-Hermonville
Accueil Tél. 03.26.97.76.80
Service Général Tél. 03.26.97.76.85
Scolaire & Périscolaire Tél. 03.26.61.34.72
Transport scolaire Tél. 03.26.97.76.80
Eau & assainissement Tél. 03.26.61.04.86
Urbanisme Tél. 03.26.97.76.82



Rédacteur en chef : Eric MALTOT.

Rédaction : Corinne FOURQUIN ; Madeleine LE DROGO ; David ROSTEIN ; Christophe GEANCY ; Rémy THIRIET ; Aline & Jean-Philippe BERTRAND ; Nicolas BIAIS
Imprimé par: Repricolor - janvier 2024